

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

30 mars 2026 20 h

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 30 mars 2025, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présent:	Maire:	Mr. Jonathan Cha	
	Conseillers:	Ms. Lauren Small-Pennefather	Seat 1
		Ms. Martha Slocombe	Seat 2
		Mr. Nick Tassé	Seat 3
		Mr. Philippe Bergeron	Seat 4

Aussi présent: Me Raffaella Di Stasio, Directrice Générale
Me Claude Gilbert, Greffier
Me Mathieu Poitevin, Assistant Greffier

Monsieur le Maire Jonathan Cha a agi comme président de la séance.
Me. Claude Gilbert, Town Clerk, a agi comme secrétaire de la séance.

Quinze (15) personnes y assistant.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Nick Tassé, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

a) Service de police de Montréal (poste de quartier 9)

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Nick Tassé, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 30 mars 2026 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 23 février 2026.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

Le Maire, Jonathan Cha, a fait rapport sur les questions relatives à la gouvernance et au développement urbain, ainsi que sur tout autre sujet pertinent.

7. Rapports des conseillers

a) Seat Number 1

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en finances et le statut bilingue.

b) Seat Number 2

Martha Slocombe, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en transition écologique, en urbanisme et en participation citoyenne.

c) Seat Number 3

Nick Tassé, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en gestion des actifs et en développement économique.

d) Seat Number 4

Philippe Bergeron, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en mobilité durable et en sports.

8. Première période de questions du public

À 20h29, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général. Les questions posées à l'avance furent également prises.

I. **Christopher Smith**

Demande au conseil pourquoi Montréal-Ouest ne dispose pas d'un terrain praticable pour les jeunes de la communauté.

II. **Joanna Duy**

Elle remercie le conseil pour la bonne nouvelle concernant le brigadier scolaire et la firme d'ingénierie mandatée pour évaluer ce coin de rue.

Demande si le conseil dispose de plus d'information sur l'échéancier pour la production du rapport ou le début des travaux.

III. **Julie Tasker Brown**

Demande quelle est la meilleure façon, en tant que citoyenne, de déposer une plainte auprès de l'agglomération concernant les graffitis.

Demande également si ce sujet est abordé lors des réunions du conseil d'agglomération et si ce conseil est l'instance la plus appropriée pour poser ce type de question.

IV. **Gaizelle Chatat**

Pose une question concernant les suivis des inspections de bâtiments. En tant que locataire, elle a l'impression que son propriétaire abuse de la situation et souhaite sensibiliser les locataires de la communauté.

Demande que la ville assure de meilleurs suivis des inspections des bâtiments.

V. **Luigi Torquia**

Il affirme que son voisin n'entretient pas adéquatement sa propriété et mentionne la présence de coquerelles.

Il allègue également l'existence d'un logement illégal au sous-sol et demande à la ville d'enquêter

VI. **Emily**

Questionne la liste de priorités pour la réparation des nids-de-poule et la façon dont cette liste est établie.

VII. **Cynthia Nichols**

Elle pose une question concernant un événement privé du précédent conseil tenu à la bibliothèque, elle demande si des fonds publics ont été utilisés et s'il y avait une entente de location.

Demande également s'il est possible d'avoir des installations sanitaires à la bibliothèque.

VIII. Louise Chenevert

Demande qui a rédigé le procès-verbal de la séance du conseil du 26 janvier. Elle demande également des excuses pour avoir été citée incorrectement.

IX. Valmar Kuroi

Il signale que de nombreuses voitures sont stationnées le long de l'avenue Westminster, près du chantier Easton, ce qui rend les virages ainsi que la circulation vers le nord à partir de l'avenue Avon difficiles. Demande si la possibilité de rendre ce tronçon de Westminster interdit au stationnement et à l'arrêt a été envisagée?

X. Laura Waugh

Elle fait un suivi à sa question de la dernière séance concernant la modification de la signalisation d'interdiction de stationnement sur Westminster Nord afin qu'elle soit harmonisée avec celle d'autres rues de Montréal-Ouest.

S'interroge sur la pertinence des longues lignes jaunes d'interdiction de stationnement sur Westminster Nord et Northview, compte tenu de l'espace disponible et du fait que Northview n'est plus une rue à double sens.

XI. Merle McPhail

Demande si la durée du feu piétonnier à l'intersection de Westminster et Avon pourrait être prolongée à 30 secondes afin de permettre aux enfants et aux personnes âgées de traverser de façon sécuritaire.

Elle soulève également la question de l'installation de panneaux temporaires (« Tempos ») pour des entrées non visibles de la rue et demande pourquoi une mesure similaire à celle en vigueur à Côte-Saint-Luc pour les résidents de plus de 70 ans ne pourrait pas être adoptée à Montréal-Ouest.

XII. Jen Solley

Demande quel est l'échéancier pour le retrait des débris de construction et des clôtures temporaires du terrain situé à côté du centre récréatif, soulignant la présence de roches et de clous dans la zone gazonnée, et si un nettoyage sera organisé par la Ville.

XIII. Robert Barnes

Il remercie le conseil de prioriser le transport actif sécuritaire et demande si l'implantation de stations BIXI et de pistes cyclables balisées, incluant l'intégration des parcours existants de Fielding, Devil's Hill et Coffee, est envisagée pour la saison 2026.

XIV. Harold Knowles

Demande quand le stationnement aménagé dans le champ derrière l'école EBS sera démantelé, tel que promis, maintenant que la construction du centre récréatif est terminée.

XV. Peter Cooney

Il mentionne une possible erreur concernant une autorisation de stationnement à compter du samedi 1er avril et demande pourquoi le stationnement est permis des deux côtés de l'avenue Avon à l'est de Brock Sud. Il s'interroge également sur le statut de propriété antérieur du terrain et sur le paiement des taxes municipales par l'immeuble d'habitation situé à cet endroit.

La première période de questions prit fin à at 21h07

9. Contrats du Greffe

a) Congrès 2026 – élus municipaux

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

Que les membres du conseil désignés ci-après soient autorisés à représenter la Ville de Montréal-Ouest auprès des instances suivantes et à participer aux activités :

- M. le Maire Jonathan Cha et Mme la Conseillère Lauren Small-Pennefather
- Union des municipalités du Québec
Centre des congrès de Québec
13 mai au 15 mai

- M. le Maire Jonathan Cha et M. le Conseiller Nick Tassé
Fédération Canadienne des Municipalités
Edmonton Convention Centre, Edmonton, Alberta
4 juin au 7 juin

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-004

b) Suite des procédures intentées par des municipalités bilingues contestant certaines dispositions du projet de loi 96

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a accepté, en vertu de la résolution no 20230424-004, de se joindre à titre de codemanderesse à un recours judiciaire contestant certaines dispositions du chapitre 14 des Lois du Québec de 2022 (projet de loi 96), et qu'elle accepte de reconduire le mandat du cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. ;

ATTENDU que la Ville accepte de partager les honoraires et les frais juridiques avec les autres codemanderesse, selon une répartition au prorata établie en fonction de la population, étant entendu que lesdits honoraires sont coordonnés par la Ville de Côte Saint-Luc et payés à la fin de chaque trimestre ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé Lauren Small-Pennefather, Conseillère, ET appuyé par Nick Tassé, Conseiller, et résolu :

- 1) Que le conseil municipal confirme le mandat accordé au cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. afin de représenter la Ville de Montréal-Ouest dans sa demande devant la Cour supérieure visant à contester certaines dispositions du projet de loi 96 qui portent atteinte aux droits et obligations des municipalités bilingues ;
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à partager les honoraires et les frais juridiques avec les autres codemanderesse, sur une base prorata, en fonction de l'importance relative de sa population ;
- 3) Que un montant maximal de 1,00 \$ par résident soit réservé par chacune des municipalités codemanderesse afin de couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires à cette fin, incluant la demande introductive d'instance et les procédures devant la Cour supérieure ;
- 4) Que la Ville de Côte Saint-Luc reçoive, de l'ensemble des municipalités participantes à ce recours, les paiements destinés au cabinet d'avocats Grey Casgrain s.e.n.c. au titre des honoraires et frais juridiques.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-005

c) Demandes à Hydro-Québec suite à une panne de courant majeure

ATTENDU que, le 24 janvier 2026 à 10h37, un bris d'équipement au poste de distribution électrique Hampstead appartenant à Hydro-Québec a causé une panne électrique majeure dans le secteur Nord de la Ville de Montréal-Ouest privant plusieurs ménages d'électricité pendant plus de 24 heures alors que les conditions météorologiques accusaient un froid extrême prolongé;

ATTENDU que des mesures d'urgence ont été déployées par le Centre de coordination des mesures d'urgence de l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal-Ouest pour faire face aux risques à la sécurité des personnes en tenant compte d'informations transmises par Hydro-Québec les 24 et 25 janvier 2026;

ATTENDU que, le 5 février, Hydro-Québec a annoncé le lancement de la construction du poste électrique de Côte-Saint-Luc, qui, à terme, devrait améliorer la qualité du service et augmenter la capacité du réseau, notamment dans la Ville de Montréal-Ouest ;

ATTENDU que, le 9 février, les élus de la Ville de Montréal-Ouest ont tenu une séance d'information publique pour faire état de leur rétrospection relativement à la prise en charge des mesures d'urgence par l'ensemble des parties prenantes concernées durant lesdits événements ;

ATTENDU que la planification et la réalisation rapide des infrastructures énergétiques stratégiques sont essentielles pour assurer la résilience urbaine dans un contexte de changements climatiques et d'augmentation de la demande énergétique ;

ATTENDU que des rencontres post-mortem sur cette panne de courant se sont tenues les 2 et 27 février 2026 en présence notamment des maires des villes de Montréal-Ouest, Côte-Saint-Luc, Hampstead et Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, d'élues provinciales et de représentants d'Hydro-Québec, lors desquelles il a été discuté des causes, conséquences et des solutions à envisager lors des futures pannes électriques.

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest demande à Hydro-Québec de tenir une assemblée publique post-mortem auprès de la population d'ici juin 2026.
- 2) Que la Ville de Montréal-Ouest collabore avec Hydro-Québec afin d'établir un plan de communication précis lors de futures pannes d'électricité prolongées, incluant le partage d'informations en temps réel afin de fournir aux résidents des informations justes et à jour ainsi que de permettre de déployer les ressources municipales nécessaires à leur accompagnement, le cas échéant.
- 3) Que la Ville de Montréal-Ouest demande à Hydro-Québec d'accélérer l'échéancier des travaux liés au renforcement du réseau électrique desservant le territoire de la Ville, incluant le nouveau poste de Côte-Saint-Luc, afin que les investissements nécessaires soient déployés dans les plus brefs délais.
- 4) Que la Ville de Montréal-Ouest réitère sa volonté de collaborer pleinement avec Hydro-Québec afin de faciliter toute démarche nécessaire à l'avancement rapide de ces travaux sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-006

10. **Administration and finances**

a) Approbation des déboursés – 21 février au 27 mars, 2026

Il fut proposé par Nick Tassé, Conseiller, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 21 février au 27 mars, 2026 totalisant \$5,504,180.99 ainsi que la masse salariale au montant de \$321,203.40 (période 8 à 12) soit approuvée et payée.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-007

b) Demande de subvention – Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)

ATTENDU que le PALÎM vise à favoriser l'accessibilité au loisir pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle, notamment en défrayant une partie des salaires des accompagnateurs;

ATTENDU que le PALÎM offre des subventions afin d'assurer aux enfants nécessitant un soutien accru, ainsi qu'à leurs familles, un accompagnement individualisé leur permettant d'avoir accès aux services du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal Ouest dépose une demande de subvention au Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM).
- 2) Que Mme Marian Scully, Directrice adjointe du Service des loisirs et de la culture, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal Ouest, la demande de subvention, toute entente découlant d'un octroi, ainsi que tout autre document requis pour le dépôt et pour le suivi administratif et technique du dossier.

Adoptée à l'unanimité.

#20260330-008

c) Art Etc.

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu :

1) Que le conseil accepte de louer la salle de l'Assemblée à l'occasion du Salon des arts et de l'artisanat qui se tiendra pendant trois (3) jours en novembre 2026, pour un montant forfaitaire avec rabais de 3 698,50 \$ (taxes incluses), auquel s'ajoute des frais de 114,98 \$ (taxes incluses) pour l'espace d'affichage d'une enseigne, ainsi qu'un dépôt remboursable de 500 \$ afin de garantir la réservation, le tout en contrepartie d'un total de vingt-deux (22) heures de location incluant l'événement, l'installation et le démontage, et de maintenir en vigueur les autres modalités et conditions de l'entente précédente.

2) Que le dépôt et un paiement anticipé de 500,00 \$ sur le montant de la location soient exigibles lors de la signature de l'entente, suivis d'un paiement de 1 349,25 \$ au plus tard le 1er mai 2026, et du solde de 1 849,25 \$ (en plus des frais pour l'espace d'affichage d'une enseigne) payable au plus tard le 1er août 2026.

Adoptée à l'unanimité.

#20260330-009

d) Transfert budgétaire – élections

ATTENDU qu'il est estimé qu'un montant budgétaire de 135 000 \$ sera requis pour couvrir les dépenses liées aux élections de 2029;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Nick Tassé, Conseiller, et résolu:

Qu'un montant annuel de 33 694,50 \$ provenant du surplus libre (poste 55-991-00-000) soit transféré au surplus affecté (poste 55-992-00-000) et dédié aux prochaines élections en 2026, 2027, 2028 et 2029.

Adoptée à l'unanimité.

#20260330-010

11. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu :

1) De prendre acte de la réception du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 25 mars 2026.

2) D'approuver, tels que présentés dans le cadre du PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale), les plans suivants soumis à la présente séance, conformément aux recommandations du CCU telles qu'énoncées au procès-verbal.

Adresse

Project

29 Easton	Remplacement de treize fenêtres;
144 Broughton	Remplacement d'une fenêtre;
28 Fairfield	Remplacement de la porte avant;
241 Strathearn N.	Remplacement de Cinq fenêtres, une porte et le revêtement extérieur de l'agrandissement arrière à un étage.

3) D'approuver, avec conditions, en vertu du PIIA, les plans suivants, conformément aux recommandations du CCU telles qu'énoncées au procès-verbal :

Adresse

Project

30-38 Westminster N.	Installation d'enseignes commerciales;
260 Ballantyne N.	Remplacement de douze fenêtres;
230 Percival	Remplacement d'une remise de jardin jumelée dans la cour arrière, et remplacement des escaliers avant, du palier, des garde-corps et des colonnes.

4) De reporter l'examen des plans suivants à une prochaine séance du conseil, conformément aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) telles qu'énoncées au procès-verbal.

Adresse	Project
----------------	----------------

8101 Montreal-Toronto	Démolition du bâtiment existant et construction d'un nouveau bâtiment.
-----------------------	--

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-011

b) Programmes d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 18 février 2026

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Martha Slcombe, Conseillère, et résolu, les conseillers Nick Tassé et Philippe Bergeron ayant voté contre, et le maire Jonathan Cha ayant voté en faveur :

D'approuver, avec conditions, dans le cadre du PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale), les plans suivants, conformément aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) telles qu'énoncées au procès-verbal de sa séance tenue le 18 février 2026.

Adresse	Project
----------------	----------------

251 Percival	Reconstruction de la galerie avant, des escaliers avant et des garde-corps.
--------------	---

Adoptée à la majorité
#20260330-012

12. Travaux Publics

a) Attribution du contrat – Location de Balayeuse de rue avec opérateur

ATTENDU QUE la Ville de Montréal-Ouest a lancé un appel d'offres en vue de l'octroi d'un contrat de location d'une balayeuse de rue avec opérateur pour la saison du printemps ainsi que pour d'autres travaux, selon les besoins, jusqu'à la fin de l'année en cours ;

ATTENDU QUE six (6) entrepreneurs ont été invités;

ATTENDU QUE une (1) soumission a été reçue et analysée ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Nick Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu :

1) Que ce contrat de location soit octroyé à EMC Services Construction, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un prix estimé à 73 000 \$, plus les taxes applicables, basé sur un taux horaire de 250 \$, plus les taxes applicables, pour le nettoyage printanier et les autres travaux requis.

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-01-515.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-013

b) Ville de Montréal – travaux d'infrastructure sur Harley et Elmhurst

ATTENDU que la Ville de Montréal a l'intention d'octroyer un contrat pour la réhabilitation des infrastructures sur la rue Elmhurst, entre les rues Harley et Sherbrooke, ainsi que sur la rue Harley, entre la rue Elmhurst et l'avenue Brock Sud;

ATTENDU que les travaux sur la rue Harley nécessiteraient un empiètement du côté de Montréal-Ouest aux fins de travaux de pavage, de construction de trottoir et de réparation d'une chambre de vanne;

ATTENDU que la Ville demande l'autorisation de la Ville de Montréal-Ouest à cet effet, étant entendu que ces travaux seront réalisés sans frais pour Montréal-Ouest;

ATTENDU QUE la Ville a examiné les implications pratiques de ce projet;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Nick Tassé, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseillère, et résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la Ville de Montréal-Ouest accorde à la Ville de Montréal l'autorisation demandée, conformément à la description des travaux figurant au plan I16152-MA-00_20260318.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-014

13. Sécurité Public

a) Remplacement du système de notification d'urgence

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, la Ville de Montréal-Ouest utilise les services de CodeRED, une plateforme détenue et exploitée par une entreprise américaine de gestion des risques, Crisis24 (anciennement OnSolve), permettant la diffusion d'avis de sécurité publique géolocalisés ;

ATTENDU QUE ce type de service n'était pas offert dans la province à l'époque, mais qu'il existe désormais au moins deux fournisseurs qui ont été invités à soumettre des offres de services ;

ATTENDU QUE il est jugé opportun de procéder à la résiliation de l'entente actuellement en vigueur et à la transition vers un nouveau système ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu :

Que le directeur général soit mandaté afin de procéder à la cessation ordonnée des services de CodeRED et à l'implantation de la nouvelle plateforme Blanko, sur une base annuelle.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-015

14. Nominations

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

15. Dépôt de documents

a) Rapport de la trésorière sur le financement des dépenses liées aux élections municipales

Le rapport de la trésorière portant sur les activités relatives au financement des candidates et candidats indépendants ainsi qu'au contrôle des dépenses électorales a été déposé au conseil.

16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

a) Adoption du règlement no 405-42 – Règlement modifiant le règlement de circulation no 405

ATTENDUE QUE une copie du présent règlement, à l'état de projet, a été préalablement déposée lors d'une séance du conseil au moment de l'avis de motion, et rendue disponible conformément à la loi ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés lors de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu :

Que le règlement no 405-42 intitulé « Règlement modifiant le règlement de circulation no 405 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-016

b) Adoption du règlement no 2026-005 – Règlement modifiant le règlement no 2020-007 consolidant le règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Montréal-Ouest

ATTENDUE QUE une copie du présent règlement, à l'état de projet, a été préalablement déposée lors d'une séance du conseil au moment de l'avis de motion, et rendue disponible conformément à la loi ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés lors de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Nick Tassé, Conseiller, et résolu :

Que le règlement no 2026-005 intitulé « Règlement modifiant le règlement no 2020-007 consolidant le règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Montréal-Ouest » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-017

17. Deuxième période de Questions

Le maire a annoncé l'ouverture de la deuxième période de questions du public à 21 h 19.

Les personnes présentes dans la salle ont été invitées à poser des questions au maire et aux membres du conseil concernant les points à l'ordre du jour de la présente séance. Les questions soumises en ligne ont également été prises en considération.

I. Marc

Demande si la Ville doit payer des frais à BIXI pour avoir le droit d'installer des stations sur son territoire. Il s'informe également des coûts associés et du partage des revenus.

II. Kurt Johnson

Demande des précisions de la part de la greffière concernant le vote sur le point 11 b) de l'ordre du jour, notamment la façon dont les conseillers ont voté et si la motion a été adoptée.

Il questionne également la compréhension par les citoyens de l'imposition de conditions lors de l'acceptation d'une demande, à savoir si cela correspond au fonctionnement habituel de l'urbanisme dans la Ville, et comment les citoyens peuvent tenir le CCU responsable de ses décisions. Il souhaite informer le conseil que le CCU ne fournit pas d'explications sur ses décisions.

III. Nathaniel Kirsh

Demande si le conseil est ouvert à modifier le règlement interdisant totalement les foyers au bois.

Demande également au conseil comment la décision d'appuyer la recommandation du CCU a été prise et si les membres du conseil disposaient de plus d'information que celle fournie aux citoyens.

IV. Louise Chenevert

Elle questionne le maire au sujet de la mention de l'entretien des arbres dans son rapport.

18. Levée de la séance

À 21h38, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
#20260330-018

Jonathan Cha
Maire

Claude Gilbert
Greffier

*Les annexes mentionnées ci-dessus sont déposées aux archives municipales sous le dossier
Archives-20260330.*